



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/73
29 octobre 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée: 8 – 12 mars 2021¹

**PROPOSITION DE PROJET :
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES**

Le présent document contient les observations et recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après:

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination de HCFC (phase I, troisième tranche) PNUE et ONUDI

¹ A cause du coronavirus (COVID-19)

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Saint-Vincent-et-les Grenadines

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESSURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination de HCFC	PNUE (principale), ONUDI	64 ^e	100 % d'ici à 2025

(II) DONNÉES VISÉES À L'ARTICLE 7 LES PLUS RÉCENTES (Annexe C Groupe I)	Année: 2019	0,02 (tonnes PAO)
---	-------------	-------------------

(III) DONNÉES SECTORIELLES LES PLUS RÉCENTES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année: 2019	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Laboratoire	Consommation sectorielle totale
				Fabric.	Entretien				
HCFC-22					0,02				0,02

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Niveau de référence 2009 - 2010:	0,28	Point de départ pour des réductions combinées durables	0,28
CONSOMMATION ADMISSIBLE AUX FINS DE FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée:	0,28	Restante:	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	2022	Après 2022	Total
PNUE	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,06	0	0,03	0,09
	Financement (\$US)	116 390	0	53 100	169 490

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016-2017	2018	2019	2020*	2021-2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/d	n/d	0,28	0,28	0,25	0,25	0,25	0,25	0,18	0,18	0,09	n/d
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			n/d	n/d	0,28	0,25	0,23	0,23	0,23	0,23	0,09	0,09	0,0	n/d
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	55 809	0	0	0	140 000	0	103 000	0	0	0	46 991	345 800
		Coûts d'appui	7 255	0	0	0	18 200	0	13 390	0	0	0	6 109	44 954
	ONUDI	Coûts du projet	124 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 115
		Coûts d'appui	11 170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11,170
Fonds approuvés par l'ExCom (\$US)	Coûts du projet		179 924	0	0	0	140 000	0	0	0	0	0	0	319 924
	Coûts d'appui		18 425	0	0	0	18 200	0	0	0	0	0	0	36 625
Total des fonds soumis à la présente réunion aux fins d'approbation (\$US)	Coûts du projet										103 000			103 000
	Coûts d'appui										13 390			13 390

* La soumission de la demande était initialement prévue pour 2018.

Recommandation du Secrétariat:	Approbation globale
--------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. En sa qualité d'agence d'exécution principale, le PNUE a soumis, au nom du Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 103 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 13 390 \$US pour le PNUE seulement.² La demande soumise comprenait aussi un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour la période 2015-2019, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020-2025.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines a indiqué une consommation de 0,02 tonnes PAO de HCFC-22 en 2019, soit 93 pour cent de moins que le niveau de référence pour les HCFC aux fins de conformité. Le Tableau 1 illustre la consommation de HCFC pour 2015-2019.

Tableau 1. Consommation de HCFC à Saint-Vincent-et-les Grenadines (données visées à l'Article 7 pour 2015-2019)

HCFC-22	2015	2016	2017	2018	2019	Baseline
Tonnes métriques (tm)	0,48	0,56	0,59	0,40	0,41	5,1
Tonnes PAO	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02	0,3

3. La consommation de HCFC-22 a baissé graduellement grâce à une mise en œuvre effective des activités du PGEH, notamment l'application du système de licences et de quotas, la formation de techniciens et la sensibilisation du public. Le changement de technologie utilisée dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (R&C) et l'introduction d'équipements à base de HFC ont également contribué à la réduction de la consommation de HCFC-22. En 2019, les principaux frigorigènes importés dans le pays étaient les suivants : HFC, incluant le R-410A (45,2 pour cent), le HFC-134a (29,2 pour cent), le R-453A (11,5 pour cent), le R-404A (9,7 pour cent) et le R-408A (2,6 pour cent); les frigorigènes à base d'hydrocarbures (HC) (0,3 pour cent), et le HCFC-22 (2,6 pour cent).

Rapport de mise en œuvre du programme de pays (PP)

4. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines a communiqué les données de consommation sectorielles des HCFC dans le rapport de mise en œuvre du PP de 2019, qui sont conformes aux données soumises au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. En raison des restrictions dues à la pandémie de COVID-19, la vérification a été menée de façon virtuelle par un consultant international, avec le concours de l'Unité nationale de l'ozone (UNO). Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement applique un système de licences et de quotas pour les importations et exportations de HCFC, qui a assuré la conformité du pays au Protocole de Montréal à son Accord avec le Comité exécutif pour la période 2015 à 2019, et que la consommation totale de HCFC signalée au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2016-2019 était exacte.

6. Le vérificateur a noté que les Douanes continuent d'utiliser la version de 2007 des codes du système harmonisé (SH), qui ne fait pas de différences entre les divers HCFC; et qu'il y a des différences entre, d'une part, les données douanières extraites du Système automatique de traitement des données douanières (ASYCUDA) du CNUCED³ pour les années vérifiées et, d'autre part, les données communiquées au titre

² Conformément à la lettre du 5 août 2020 du Ministère des finances, de la planification économique, du développement durable et des technologies de l'information de Saint-Vincent-et-les Grenadines au Secrétariat.

³ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Le vérificateur a expliqué que les données figurant dans le système ASYCUDA ne sont pas toujours correctes, parce que les HCFC et les HFC ne sont pas enregistrés séparément; il arrive parfois que les frigorigènes sont mal classés; certains HCFC importés, pour lesquels des licences ont été émises, étaient introuvables dans l'ASYCUDA. Si des quotas d'importation ont été établis au début de l'année et communiqués aux Douanes, les licences étaient émises lorsque les expéditions sont arrivées au port et ont été dédouanées par l'UNO. Les données visées à l'Article 7 sont fondées sur les licences émises, mais elles ne sont pas vérifiées par rapport aux données des Douanes. Le vérificateur a formulé des recommandations pour régler les problèmes détectés et ainsi améliorer le système de licences et de quotas. Le PNUE a indiqué que le Gouvernement mettra en œuvre les recommandations durant la troisième tranche.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

7. Un consultant juridique a été recruté pour réviser les règlements de contrôle de 2005 du Protocole de Montréal. La révision inclura le soutien réglementaire pour les mesures suivantes : certification obligatoire des techniciens, interdiction des importations de HCFC à compter du 1^{er} Janvier 2025, interdiction des importations d'équipements à base de HCFC immédiatement après l'émission du règlement révisé, limites des ventes de frigorigènes à base de HCFC-22, restriction de l'entretien des équipements R&C par des techniciens autorisés, et inclusion des HFC dans le système de licences et de quotas. Les principales parties prenantes ont été consultées et la Division juridique du PNUE a examiné le projet et leurs recommandations ont été incorporées dans le projet final. Ce projet va être finalisé et envoyé au bureau du Procureur général pour une soumission ultérieure au Cabinet des ministres aux fins d'approbation; la révision entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

8. Un comité technique national a été établi pour élaborer des normes régissant l'étiquetage, l'entreposage et l'entretien de frigorigènes, incluant les frigorigènes inflammables ou toxiques; deux réunions ont eu lieu pour examiner les normes d'étiquetage pour les bonbonnes de frigorigènes.

9. Cinq agents supérieurs des douanes ont été formés à la prévention du commerce illégal de SAO, ainsi qu'à la sécurité de la manutention, de l'entreposage et du transport de frigorigènes inflammables.

Secteur de l'entretien en réfrigération

10. Les activités ci-après ont été menées:

- (a) Quarante-trois techniciens ont été formés aux bonnes pratiques d'entretien, à la manutention sécuritaire de frigorigènes inflammables, à l'étiquetage, l'entreposage et le transport de frigorigènes et à l'introduction de technologies R&C fondées sur les frigorigènes inflammables;
- (b) Quarante-deux systèmes de climatisation à base de R-290 ont été installés dans deux bâtiments pour démontrer la technologie à faible PRG; 46 wattmètres ont été installés pour recueillir des données sur la consommation d'énergie; 50 systèmes inverseurs ont été acquis pour des climatiseurs à base de R-290 AC afin d'achever le projet de démonstration de systèmes de remplacement;
- (c) Douze sessions de sensibilisation du public ont été organisées conjointement avec le Gouvernement et des organismes communautaires. Des outils de sensibilisation (bannières, fanions sur piquet et affiches) portant sur des sujets liés aux effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone ont été produits et distribués; et

- (d) La surveillance du fonctionnement des centres de récupération de frigorigènes et la collecte de données se sont poursuivies; un total de 0,06 tm de HCFC-22 a été récupéré.

Mise en œuvre et surveillance de projet

11. L'UNO coordonne les activités entre les différents acteurs, suit les progrès réalisés pour assurer une mise en œuvre efficace, et prépare les rapports d'avancement pertinents. Un total de 3 000 \$US a été décaissé, ventilé comme suit : 500 \$US pour des déplacements, 2 000 \$US pour des réunions et ateliers et 500 \$US pour des dépenses diverses.

Niveau de décaissement des fonds

12. En date d'août 2020, sur le montant de 319 924 \$US approuvé jusqu'ici, 243 243 \$US ont été décaissés (119 128 \$US pour le PNUE et 124 115 \$US pour l'ONUDI), comme l'indique le Tableau 2. Le solde de 76 681 \$US pour le PNUE sera décaissé durant la troisième tranche.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de Saint-Vincent-et-les Grenadines (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvés	Décaissés	Approuvés	Décaissés	Approuvés	Décaissés
PNUE	55 809	55 809	140 000	63 319	195 809	119 128
ONUDI	124 115	124 115	0	0	124 115	124 115
Total	179 924	179 924	140 000	63 319	319 924	243 243
Taux de décaissement (%)	100		45		76	

Plan de mise en œuvre pour la troisième tranche du PGEH

13. Les activités ci-après seront exécutées durant la période de novembre 2020 à novembre 2025:
- (a) Poursuite de la révision des règlements pour couvrir les mesures additionnelles concernant les HCFC, notamment l'interdiction d'équipements à base de HCFC à compter du 1^{er} janvier 2022, l'interdiction d'importations de HCFC à compter du 1^{er} janvier 2025, et certification obligatoire des techniciens (PNUE) (27 000 \$US);
 - (b) Établissement de normes d'étiquetage de bonbonnes de frigorigènes, d'entreposage, de manutention et de transport de frigorigènes incluant les frigorigènes inflammables, afin de faciliter une bonne transition aux produits de remplacement à faible PRG (PNUE) (4 000 \$US);
 - (c) Formation de 60 agents de douanes et de la loi, et de 40 courtiers en douane et importateurs à l'utilisation des codes HS, à la détection de SAO interdites, au suivi des importations et à la prévention d'importations illégales, à l'utilisation d'identificateurs de frigorigènes et à la manutention de frigorigènes de remplacement, notamment les frigorigènes à faible PRG (PNUE) (22 000 \$US);
 - (d) Formation de 40 techniciens R&C aux bonnes pratiques d'entretien ; à la sécurité de la manutention, de l'étiquetage et du transport de frigorigènes; et à l'entretien d'équipements basés sur des technologies de remplacement, utilisant notamment des frigorigènes HC (PNUE) (20 000 \$US);
 - (e) Activités de sensibilisation afin de promouvoir des technologies de remplacement, les règlements révisés sur le commerce de HCFC, les normes et la gestion de frigorigènes de remplacement (PNUE) (10 000 \$US); et

- (f) Coordination, surveillance de compte rendu de projets (PNUE) (20 000 \$US) (personnel et consultant (10 000 \$US); déplacements (5 000 \$US); réunions et ateliers (3 000 \$US); et autres dépenses diverses (2 000 \$US)).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport de vérification et système de licences et de quotas

14. Le Secrétariat s'est entretenu longuement avec le PNUE sur le fonctionnement du système de licences et de quotas, les procédures de collecte de données sur la consommation de HCFC aux fins de compte rendu visé à l'Article 7; l'écart entre les données des Douanes et les données visées à l'Article 7. Ayant examiné avec le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines les écarts des données soulignés dans le rapport de vérification, le PNUE a confirmé que les données visées à l'Article 7 pour la période 2016-2019 représentent correctement les importations de HCFC dans le pays. Comme les Douanes n'avaient pas enregistré correctement leurs données, le Gouvernement n'a pas utilisé ces données visées à l'Article 7, utilisant plutôt les informations effectivement recueillies par l'UNO sur la base des licences émises. Afin de renforcer davantage le système de licences et de quotas pour le contrôle des importations de HCFC, le PNUE et le Gouvernement vont appliquer les mesures ci-après:

- (a) Ajustement des données avec les Douanes sur une base semestrielle, afin de créer une base données partagées entre l'UNO et les Douanes, et communication des données visées à l'Article 7 en fonction de la consommation ajustée à compter de 2020;
- (b) Mise à jour des nouveaux codes HS pour mieux identifier les différents HCFC avant le 30 juin 2023; formation de courtiers en douane et d'importateurs à l'utilisation des codes HS exacts et à une classification correcte des HCFC, des frigorigènes et leurs produits et à la saisie de données dans l'ASYCUDA; et
- (c) Fourniture aux Douanes d'une liste d'importateurs et de quotas de HCFC émis avant le 1^{er} janvier de chaque année, pour assurer que les Douanes sont pleinement préparées à appuyer l'application du système de licences et de quotas; le Gouvernement effectuera ce changement à compter du 1^{er} janvier 2022 pour donner au secteur le temps de se préparer.

15. L'UNO s'est engagée à tenir une réunion avec les Douanes au début de 2021 pour examiner l'utilisation correcte des codes HS, établir et planifier la transition aux nouveaux codes HS et ajuster les données d'importation de HCFC de 2020. Le PNUE prépare une mission en 2021, lorsqu'il sera permis de voyager, pour examiner l'état de mise en œuvre de ces recommandations et pour avoir des entretiens avec les principales agences nationales. Le PNUE continuera à suivre ces démarches durant la mise en œuvre de la troisième tranche.

16. Le Secrétariat a noté que la vérification était la première menée depuis la mise en œuvre du PGEH; les problèmes détectés aideront le Gouvernement à améliorer la gestion et de contrôle des importations de SAO. Tout en reconnaissant que le système de licences et de quotas a besoin d'être amélioré davantage, le Secrétariat considère que l'approbation de la troisième tranche aidera le Gouvernement à prendre les mesures requises, car plusieurs des activités proposées portent sur le renforcement du cadre réglementaire et des capacités des Douanes.

17. Saint-Vincent-et-les Grenadines met en œuvre un PGEH avec une seule phase et un calendrier accéléré d'élimination, la prochaine et finale tranche étant prévue pour 2025. Afin de suivre les progrès de l'exécution des activités prévues, à savoir enforcer le système de licences et de quotas, le Secrétariat

recommande que le Gouvernement soumette un rapport périodique sur les activités ci-dessus à la 88^e réunion, et que l'approbation de la dernière tranche du PGEH soit sujette au succès du système de licences et de quotas dans le contrôle des HCFC.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

18. Le Gouvernement a déjà établi des quotas d'importation de HCFC pour 2020, conformes aux niveaux visés dans le Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien en réfrigération

19. Le Secrétariat a noté que la soumission de la troisième tranche a été retardée et que la formation de 60 agents de douane et de la loi prévue pour la deuxième tranche n'a pas eu lieu, même si cinq agents supérieurs des douanes ont été formés comme instructeurs. Le PNUE a expliqué que la première tranche avait connu des retards, ce qui a affecté la mise en œuvre de la deuxième tranche ainsi que la demande pour la troisième tranche. Bien que la deuxième tranche ait été approuvée en 2015, la formation d'instructeurs n'a débuté qu'en mai 2018, lorsque le premier paiement a été reçu par le pays et que les moyens de formation ont été mis en place. Par ailleurs, le Service des douanes a connu un niveau élevé de rotation du personnel et il a été difficile de trouver un groupe d'administrateurs des douanes disponibles aux fins de formation, en raison de la grande demande. La formation d'administrateurs des douanes a reçu une priorité élevée dans la troisième tranche, et 60 administrateurs au total seront formés entre 2021 et 2024, et 40 courtiers en douane et importateurs seront formés entre 2021 et 2023.

20. Des explications ont été demandées concernant la démonstration des produits de remplacement aux climatiseurs à base de R-290, notamment les activités menées ou prévues pour mettre à l'échelle l'effet de la démonstration, et le niveau de cofinancement conformément à la décision 84/84. Le PNUE a expliqué que la démonstration du produit de remplacement a été menée en conjonction avec la formation de techniciens; et que les principaux résultats de la démonstration seront communiqués au secteur de l'entretien, aux services gouvernementaux et au secteur privé, dans le cadre d'activités de sensibilisation, et seraient pris en considération dans l'établissement des plans d'élimination de HFC. Le Gouvernement prévoit de créer des conditions favorables et de multiplier les avantages du projet grâce aux activités et aux projets du Groupe de l'énergie et de la politique énergétique du Gouvernement, pour promouvoir des systèmes de climatisation à haut rendement énergétique et renforcer la résilience face aux changements climatiques. Le coût unitaire des climatiseurs n'est pas connu, mais le coût total de ces systèmes est de 23 075 \$US; sur ce montant, 11 075 \$US étaient cofinancés par les parties bénéficiaires. Une fois le projet achevé, les résultats seront analysés pour permettre au Gouvernement de mettre en place un cadre de politiques internes afin d'appuyer et de promouvoir l'introduction et la mise à l'échelle de la nouvelle technologie.

21. En application de la décision 84/84(d), le PNUE soumettra des rapports détaillés sur les résultats du projet de démonstration mentionné ci-dessus lorsqu'il sera terminé, pour permettre au Secrétariat d'établir des fiches factuelles en vue de projets futurs.

Mise en œuvre de la politique de l'égalité des sexes

22. Conformément à la décision 84/92(d),⁴ la mise en œuvre de la tranche restante du PGEH tiendra compte de la politique d'égalité des sexes et de l'équité afin d'encourager la pleine participation des femmes aux diverses activités, incluant la planification, l'établissement de politiques et la prise de décisions, les

⁴ La décision 84/92(d) demande aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle d'intégration de l'égalité des sexes durant tout le cycle du projet.

activités de consultation et de conseil, le renforcement des capacités et la vulgarisation, la surveillance et l'évaluation. Des données individuelles sur le genre et l'impact de l'intégration de l'égalité des sexes sur les activités du PGEH seront recueillies aux fins de compte rendu. La formation et les campagnes de sensibilisation seront menées afin de relever les compétences du personnel dans l'application de la parité de sexes. Les problèmes dans ce domaine seront examinés durant les ateliers thématiques pour le partage de l'expérience acquise et des leçons retenues sur l'intégration de l'égalité des sexes.

Durabilité de l'élimination des HCFC

23. La consommation de HCFC dans le pays a connu une forte baisse avec la mise en œuvre du PGEH. Un système de licences et de quotas a été mis en place et sera renforcé davantage pour permettre un contrôle efficace des importations de SAO. La formation et des outils ont été fournis aux techniciens pour permettre les bonnes pratiques d'entretien, et la certification des techniciens est à l'étude. Les technologies à faible PRG sont promues aux fins d'une transition durable à des produits de remplacement aux HCFC.

Conclusion

24. En 2019, la consommation de HCFC à Saint-Vincent-et-les Grenadines est déjà inférieure de 78 pour cent au niveaux visés dans l'Accord pour 2020, soit 0,09 tonnes PAO. Une formation a été donnée à des instructeurs qui, à leur tour, formeront des agents de douane aux mesures de contrôle des importations de HCFC. Des techniciens ont également été formés aux bonnes pratiques, à la récupération et à la réutilisation des frigorigènes, et à la sécurité de la manutention de frigorigènes inflammables, notamment les HC. Des climatiseurs à base de R-290 AC sont introduits dans le cadre de démonstration et de mise à l'échelle par la formation de techniciens et d'activités de sensibilisation. La vérification de la consommation a souligné la nécessité de renforcer davantage le système de licences et de quotas pour assurer un contrôle efficace des importations de HCFC; le PNUE et le Gouvernement ont confirmé que les recommandations de la vérification seront réalisées durant la troisième tranche et qu'un rapport sur les progrès réalisés sera soumis à la 88^e réunion. Le taux de décaissement a atteint 45 pour cent pour la deuxième tranche.

RECOMMANDATION

25. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne les mesures ci-après:
- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de Saint-Vincent-et-les Grenadines;
 - (b) Prendre note de l'engagement du Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines à imposer l'interdiction des importations d'équipements à base de HCFC d'ici au 1^{er} janvier 2022, et celle des importations de HCFC d'ici au 1^{er} janvier 2025;
 - (c) Demander au Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au PNUE et à l'ONUDI de soumettre à la 88^e réunion un rapport sur les progrès réalisés dans l'amélioration du système de licences et de quotas et dans le renforcement des capacités des Douanes de réglementer les importations; et
 - (d) Demander au PNUE de soumettre un rapport détaillé sur les résultats du projet de démonstration de produits de remplacement pour les utilisateurs ultimes lorsqu'il sera terminé, pour permettre au Secrétariat d'établir des fiches d'information pour les projets futurs, conformément à la décision 84/84(d).

26. Le Secrétariat du Fonds recommande par ailleurs une approbation globale de la troisième tranche du PGEH pour Saint-Vincent-et-les Grenadines, ainsi que le plan de mise en œuvre correspondant de la tranche pour 2020-2025, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le financement de la tranche finale du PGEH sera sujet au fonctionnement effectif du système de licences et de quotas des HCFC, aux fins du contrôle des HCFC:

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination de HCFC	103 000	13 390	PNUE

Annexe I
